

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20230221-D23-02-23PLAN1-AU
Date de télétransmission : 17/03/2023
Date de réception préfecture : 17/03/2023

LA FRENAYE

Plan de zonage Echelle 1:5000



REVISION	
Projet de loi	17.03.2023
Adopté en conseil municipal	20.03.2023
Approuvé en	18.03.2023

Code	Libellé	Code	Libellé
01	Zone à urbaniser	02	Zone à urbaniser
03	Zone à urbaniser	04	Zone à urbaniser
05	Zone à urbaniser	06	Zone à urbaniser
07	Zone à urbaniser	08	Zone à urbaniser
09	Zone à urbaniser	10	Zone à urbaniser
11	Zone à urbaniser	12	Zone à urbaniser
13	Zone à urbaniser	14	Zone à urbaniser
15	Zone à urbaniser	16	Zone à urbaniser
17	Zone à urbaniser	18	Zone à urbaniser
19	Zone à urbaniser	20	Zone à urbaniser
21	Zone à urbaniser	22	Zone à urbaniser
23	Zone à urbaniser	24	Zone à urbaniser
25	Zone à urbaniser	26	Zone à urbaniser
27	Zone à urbaniser	28	Zone à urbaniser
29	Zone à urbaniser	30	Zone à urbaniser
31	Zone à urbaniser	32	Zone à urbaniser
33	Zone à urbaniser	34	Zone à urbaniser
35	Zone à urbaniser	36	Zone à urbaniser
37	Zone à urbaniser	38	Zone à urbaniser
39	Zone à urbaniser	40	Zone à urbaniser
41	Zone à urbaniser	42	Zone à urbaniser
43	Zone à urbaniser	44	Zone à urbaniser
45	Zone à urbaniser	46	Zone à urbaniser
47	Zone à urbaniser	48	Zone à urbaniser
49	Zone à urbaniser	50	Zone à urbaniser
51	Zone à urbaniser	52	Zone à urbaniser
53	Zone à urbaniser	54	Zone à urbaniser
55	Zone à urbaniser	56	Zone à urbaniser
57	Zone à urbaniser	58	Zone à urbaniser
59	Zone à urbaniser	60	Zone à urbaniser
61	Zone à urbaniser	62	Zone à urbaniser
63	Zone à urbaniser	64	Zone à urbaniser
65	Zone à urbaniser	66	Zone à urbaniser
67	Zone à urbaniser	68	Zone à urbaniser
69	Zone à urbaniser	70	Zone à urbaniser
71	Zone à urbaniser	72	Zone à urbaniser
73	Zone à urbaniser	74	Zone à urbaniser
75	Zone à urbaniser	76	Zone à urbaniser
77	Zone à urbaniser	78	Zone à urbaniser
79	Zone à urbaniser	80	Zone à urbaniser
81	Zone à urbaniser	82	Zone à urbaniser
83	Zone à urbaniser	84	Zone à urbaniser
85	Zone à urbaniser	86	Zone à urbaniser
87	Zone à urbaniser	88	Zone à urbaniser
89	Zone à urbaniser	90	Zone à urbaniser
91	Zone à urbaniser	92	Zone à urbaniser
93	Zone à urbaniser	94	Zone à urbaniser
95	Zone à urbaniser	96	Zone à urbaniser
97	Zone à urbaniser	98	Zone à urbaniser
99	Zone à urbaniser	100	Zone à urbaniser

Légende :

- Limite de zone
- Limite de secteur de zone
- Limite communale
- Limite de droit de préemption urbain (art. L151-1 du C.G.)
- Réserve boisée classée (art. L131-1 du C.G.)
- Allocations d'urbanisme à protéger (art. L151-1 du C.G.)
- Murs à conserver (art. L151-1 du C.G.)
- Soutiens pérennes à conserver ou à créer (art. L151-1 du C.G.)
- Réajustement réservé
- 1-aménagement d'une aire de stationnement
- 2-aménagement d'une aire de stationnement
- 3-aménagement d'une aire piétonne
- 4-aménagement d'une aire piétonne
- Régime de paysage à protéger en vertu de l'article L150-1-4 du C.G.

Zones :

- UE : Zone urbaine dense correspondante au centre bourg ancien
- UG : Zone urbaine dense correspondante à l'extension du centre bourg
- US : Zone urbaine à vocation d'activités socio-culturelles et sportives
- UX : Zone urbaine à vocation d'activités
- AU : Zone réservée pour une urbanisation future identifiable
- A : Zone agricole
- N1 : Zone naturelle et forestière à protéger
- N2 : Zone naturelle permettant de maintenir rural
- N3 : Zone naturelle pouvant accueillir quelques activités récréatives
- N4 : Zone naturelle à vocation d'activités sportives
- S1 : Réserve 10% à la préférence d'une d'investissement des zones pluviales
- S2 : Réserve 10% à la préférence d'indicateur de qualité environnementale

